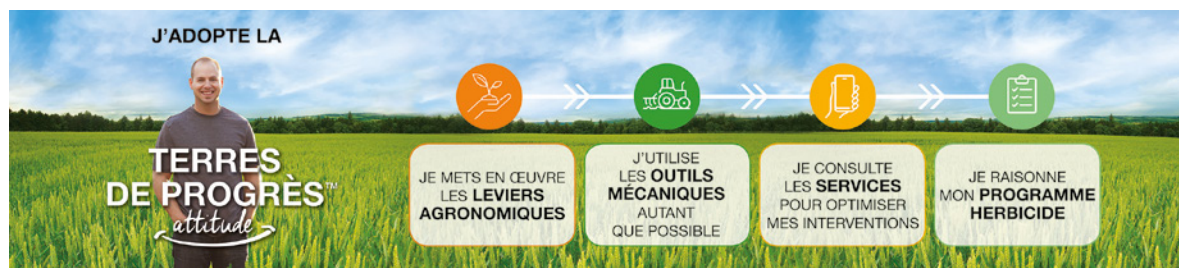


L'ESSENTIEL DUO ACTION PRINTEMPS LA SOLUTION DE SORTIE D'HIVER ANTI-GRAMINÉES À DOUBLE MODE D'ACTION SUR BLÉS



syngenta®



Niantic®¹

TERRES de Progrès™

- **Cible :** Désherbage
- **Cultures et doses autorisés :**
 - Blé tendre d'hiver et de printemps, grand épeautre, seigle, triticale, orge d'hiver et orge de printemps : 1,2 l/ha
 - Blé dur d'hiver et de printemps : 0,9 l/ha
 - En sortie d'hiver, à partir du stade début tallage des céréales
 - 1 application par an (*fractionnement possible sur folle-avoine et avoine à chapelets*).
 - Inscrit sur la liste IFBM
- **Composition :** 50 g/l de pinoxaden + 12,5 g/l de cloquintocet-mexyl
- **Formulation :** EC (concentré émulsionnable) Adjuvant inclus
- **DAR :** 60 jours
- **Délai de rentrée :** 48 h
- **Nbre maxi d'application :** 1 par an
- **ZNT :** 5 mètres par rapport aux points d'eau et/ou aux zones non cultivées adjacentes

- **Cible :** Désherbage
- **Cultures et doses autorisés :**
 - Blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, triticale, seigles, épeautre : 0,5 kg/ha
 - 1 application par an
- **Composition :**
 - 30 g/kg de mésosulfuron-méthyl
 - 6 g/kg de iodosulfuron-méthyl-sodium
 - 90 g/kg de méfenpyr-diéthyl (phytoprotecteur)
- **Formulation :** WG (granulé dispersable)
- **DAR :** 90 jours
- **Délai de rentrée :** 24 h
- **Nbre maxi d'application :** 1 par campagne
- **ZNT :** 5 mètres par rapport aux points d'eau

- A l'échelle de la rotation, le **désherbage** se complexifie d'année en année avec une **réduction du nombre de solutions** et en parallèle un **développement des résistances** sur certaines mauvaises herbes.
- Afin de diminuer la pression adventices, il est indispensable d'**activer l'ensemble des leviers agronomiques et mécaniques**.
- De plus, afin de **garantir l'efficacité du désherbage et de préserver sa durabilité**, il est recommandé d'utiliser **au moins deux modes d'action en programme ou en association**.
- L'offre Duo Action Printemps, associant deux modes d'action complémentaires (Groupe HRAC 1 et 2), est donc la solution sur graminées adaptée à l'ensemble des situations notamment sur les parcelles peu désherbées à l'automne.

SOLUTION DUO ACTION PRINTEMPS: 3x5 L AXIAL® PRATIC + 2x3 kg NIAN TIC®¹

Cultures	Cibles	Exemples de recommandations hors situation de résistance*	Nombre d'ha de l'offre
Blé tendre d'hiver et Triticale	Vulpin et agrostis	0,75 l/ha AXIAL® Pratic + 0,3 kg/ha NIAN TIC® ¹	20 ha
	Ray-grass	1 l/ha AXIAL® Pratic + 0,4 kg/ha NIAN TIC® ¹	15 ha
	Folle avoine	0,9 l/ha AXIAL® Pratic + 0,36 kg/ha NIAN TIC® ¹	16,6 ha
Blé Dur	Ray-grass et folle avoine	0,9 l/ha AXIAL® Pratic + 0,36 kg/ha NIAN TIC® ¹	16,6 ha

* À utiliser avec une huile végétale, sur des adventices levées en croissance active.

Le respect de certaines précautions permet d'optimiser son efficacité :

- Privilégier une hygrométrie > 60 %
- Traiter sur végétation sèche
- Préférer des températures > 5° C

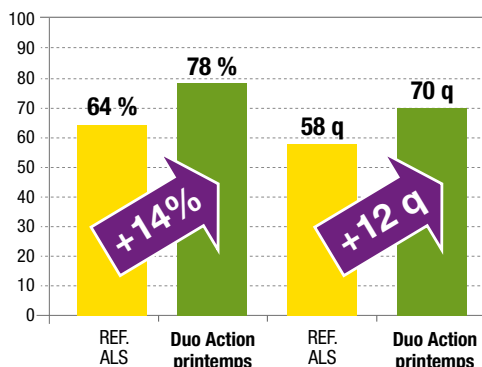
Ordre d'incorporation des produits avec une agitation importante :

1- NIAN TIC®¹, 2- AXIAL® Pratic, 3- Adjuvants

COMPLÉMENTARITÉ EFFICACITÉ / DURABILITÉ / RENTABILITÉ

RAY-GRASS

14 essais 2018-2023 et 17 pesées 2012-2019

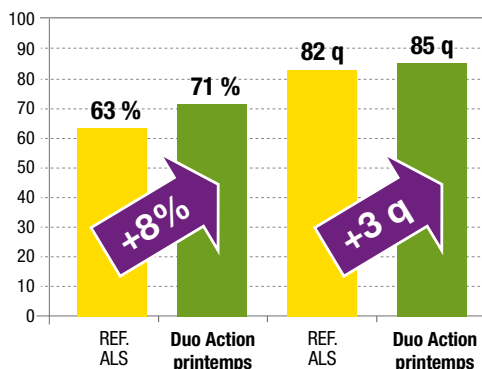


+ 12 q/ha & durabilité
soit un retour sur investissement net
= à 230 €/ha*

* Prix BTH : 20 €/q

VULPINS

15 essais 2018-2023 et 55 pesées 2012-2019



+ 3 q/ha & durabilité
soit un retour sur investissement net
= à 47 €/ha*

* Prix BTH : 20 €/q

POINTS FORTS

- Pérenniser les efficacités des modes d'action de sortie d'hiver.
- Gain d'efficacité et de régularité par rapport au stade des adventices et aux conditions météo.
- Gestion du stock grainier.
- Polyvalence graminées (dont ray-grass & vulpin notamment sur parcelle mixte).
- Largeur de spectre sur dicots (matricaire, crucifères, stellaire...).
- Multicultures blé tendre, blé dur et triticales.
- La seule solution clé en main de sortie d'hiver associant 2 modes d'action anti-graminées.

DUO ACTION PRINTEMPS	
Graminées	
Agrostis	
Avoine à Chapetelets	
Bromes	
Folle avoine	
Paturin	
Ray-grass	
Vulpin	
Dicotylédones	
Matricaire	
Moutarde des champs	
Ravenelle	
Stellaire	
Gaillet	
Coquelicot	
Pensée	
Véronique à feuille de lierre	
Véronique de Perse	
Véronique des champs	

Très efficace > 95 %

Efficace de 85 à 95 %

Moyennement efficace de 50 à 85 %

Efficacité insuffisante < 50 %

AXIAL® PRATIC - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



NIANTIC®¹ - Danger - H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient un éthoxylat d'alcool gras - alkyléther. Peut déclencher une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832. Agrément MPO2249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

AXIAL® PRATIC - AMM N° 2100138 - Composition : 12,5 g/l cloquintocet-méthyl * + 50 g/l pinoxaden ** - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

* Marque enregistrée et ** substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

NIANTIC®¹ - AMM N° 2170208 - Composition : 0,6 % Iodosulfuron-méthyl-sodium * + 3 % Mésoisulfuron-méthyl * + 9 % Méfenpyr-diéthyl * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée Life Scientific Ltd et ** substance active d'origine Life Scientific LTD.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.